



Marie dans la liturgie.

Actualité de *Marialis Cultus*, Médiaspaul, 2012

[Commander](#)

L'ENTRÉE DE LA PIÉTÉ MARIALE DANS LA LITURGIE

EXEMPLE DU XIX^e SIÈCLE

Brigitte Waché

Présidente de la SFEM

La liturgie, célébration du mystère du salut, a progressivement intégré les fêtes des martyrs et des saints, célébrant en eux la réalisation du mystère pascal. Marie y tient évidemment une place prééminente, à cause du lien indissoluble qui l'unit à son Fils dans l'œuvre du salut et parce qu'en elle, pour reprendre les termes de la constitution sur la liturgie, « l'Église admire et exalte le fruit le plus excellent de la rédemption, et, comme dans une image très pure, elle contemple avec joie ce qu'elle-même désire et espère tout entière^[1]. » En célébrant Marie, la liturgie nourrit donc la piété mariale des fidèles.

Mais cette piété se nourrit également de dévotions particulières, de « pieux exercices » au sujet desquelles a pu s'exercer une certaine méfiance au cours du temps, à cause du risque de leur voir accorder une priorité par rapport à la liturgie. La méfiance semble avoir fait place à un souci d'équilibre, le critère majeur étant d'« empêcher toute tendance à séparer le culte de la Vierge et son point de référence indispensable : le Christ^[2]. » Bien plus, plusieurs textes du magistère ne soulignent les rapports réciproques entretenus entre liturgie et piété mariale. D'une part, la piété mariale se nourrit de la liturgie. D'autre part, elle est pour la liturgie un auxiliaire précieux^[3] et ses « expressions les plus élevées » sont incorporées dans la liturgie, débouchant éventuellement sur l'introduction de nouvelles fêtes.

C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit la présente communication. À partir du cas du xix^e siècle, elle pose la question de l'incorporation par la liturgie, avec un décalage chronologique plus ou moins marqué, de formes de dévotion mariale ravivées ou nées au cours d'une période qui fait figure de « siècle de Marie », les apparitions mariales lui conférant une note spécifique. L'accent sera mis sur les fêtes qui intéressent l'Église universelle, mais le cas de fêtes propres à certaines Églises locales ne sera pas pour autant écarté.

Le xix^e siècle, « siècle de Marie »

Aspects multiformes de la dévotion mariale du XIX^e siècle

La dévotion mariale du xix^e siècle a sans doute été pour une part stimulée par l'expérience révolutionnaire. Imposant aux croyants de vivre dans la clandestinité, elle a contribué à les orienter vers la vie cachée du Christ, qui marque les trente années de Nazareth et qui conduit à retrouver la place à la fois centrale et cachée de sa mère. Beaucoup de congrégations religieuses se placent sous le vocable de Marie. Des groupes de piété divers entretiennent la piété mariale des laïcs : les congrégations mariales, les confréries, ou de nouvelles associations comme le Rosaire vivant fondé en 1826, par Pauline Jaricot. Par ailleurs, de nombreux pèlerinages marials sont organisés

autour de sanctuaires locaux. Plusieurs d'entre eux voient leur prestige confirmé ou rehaussé lorsqu'ils réussissent à obtenir le couronnement de leur statue. Le mouvement commence en 1853 avec le couronnement de Notre-Dame des Victoires et s'étale sur plus d'un siècle. Parfois le couronnement est l'occasion d'obtenir une messe et un office propre[4]. Par ce biais, un certain nombre de dévotions font donc leur entrée dans le calendrier liturgique local.

Une spécificité du xix^e siècle : les apparitions

Le xix^e siècle correspond à une période assez exceptionnelle au cours de laquelle les apparitions semblent se multiplier. Ne seront retenues ici que celles qui ont été officiellement reconnues. En 1830, ce sont les trois apparitions[5] rapportées par Catherine Labouré alors novice rue du Bac chez les Filles de la Charité. Ces apparitions qui débouchent sur la frappe de la Médaille miraculeuse n'ont pas, comme d'autres apparitions, fait l'objet d'un procès canonique, mais elles ont donné lieu à d'autres types de reconnaissance[6] et ont eu un grand retentissement. En 1846, à La Salette, la Vierge apparaît pendant une demi-heure à deux enfants, Mélanie Calvat et Maximin Giraud, qui gardaient leur troupeau dans les alpages ; l'évêque de Grenoble, Mgr de Bruillard, proclame solennellement l'authenticité de l'apparition dans un mandement du 19 septembre 1851. À Lourdes, entre le 11 février et le 16 juillet 1858, ce sont les dix-huit apparitions à Bernadette Soubirous ; le mandement de Mgr Laurence identifiant l'apparition comme « l'Immaculée Marie, Mère de Dieu » intervient le 18 janvier 1862. À Pontmain, on retrouve, comme à La Salette, une apparition unique, le 17 janvier 1871, et à nouveau à plusieurs voyants. Mgr Wicart, évêque de Laval, dont le diocèse avait été consacré à l'Immaculée conception lors de sa création en 1855, affirma le 2 février 1872 l'authenticité de l'apparition, en des termes très proches de ceux de Mgr Laurence.

Ces apparitions s'inscrivent dans la dévotion mariale du temps. Catherine Labouré est entrée dans une famille religieuse qui, à la suite de son fondateur saint Vincent de Paul, vénère tout particulièrement l'Immaculée Conception. Bernadette, si elle est assez ignorante sur le plan religieux, est néanmoins pieuse et récite de manière habituelle son chapelet. À Pontmain, Joseph et Eugène Barbedette récitent tous les jours le chapelet pour leur frère Auguste qui est au front. Quant aux voyants de La Salette, s'ils sont eux-mêmes d'une famille non pratiquante ou mal pratiquante, ils sont dans un environnement d'où Marie n'est pas absente, comme le montre l'existence, depuis 1841, dans le bourg de Corps, près de La Salette, d'une antenne de l'archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie de Notre-Dame des Victoires. Cette confrérie semble avoir été introduite également à Pontmain, par l'abbé Guérin, dès son arrivée dans la paroisse en 1836.

Cohérence entre les apparitions

Il est clair que la référence à l'Immaculée Conception qui répand ses grâces sur ceux qui la prient constitue entre la plupart d'entre elles un lien essentiel. Elle est présente en 1830 où le modèle de ce qui allait devenir la médaille miraculeuse correspond à « la Sainte Vierge, telle qu'elle est ordinairement représentée sous le titre d'Immaculée Conception[7]. » L'Immaculée Conception est bien sûr au cœur de l'apparition de Lourdes, puisque c'est sous ce nom que se révèle la Dame. Et à Pontmain, lorsque les témoins décrivent l'allure de la Dame au début de l'apparition, ils se réfèrent explicitement à la médaille miraculeuse[8].

À côté des grâces émanant de Marie^[9], un autre point commun se dégage de plusieurs apparitions : la participation de Marie au sacrifice rédempteur du Christ. Au revers de la médaille miraculeuse : le M de Marie et la croix qui le surmonte sont indissociables, de même que le cœur du Christ associé à la couronne d'épines, et le cœur de Marie transpercé d'un glaive. À La Salette, on retrouve le lien entre Marie et le sacrifice rédempteur du Christ puisque la Dame de l'apparition porte une grande croix, avec, de part et d'autre du Christ, les instruments de la passion : un marteau et des tenailles. Les paroles de la Dame renvoient à la fois à la participation de Marie aux souffrances de son Fils, et à son intercession auprès de Lui pour qu'il se laisse fléchir ; peut-être même peut-on aller jusqu'à dire, pour que, devant les infidélités de son peuple, il ne baisse pas les bras, au cœur même de son sacrifice. Car plus qu'un bras vengeur, souligne Jean Stern, le bras du Christ est un bras sauveur^[10].

La croix est également présente à Pontmain. Non seulement la Dame porte là aussi une croix sur sa poitrine mais, au moment où la foule entame un chant de pénitence, son visage s'assombrit tandis qu'une grande croix rouge portant un Christ de même couleur apparaît devant elle. Elle prend alors le crucifix et l'incline devant la foule, les yeux tournés vers le crucifix et le visage empreint d'une très vive émotion. Comment ne pas évoquer alors la participation de Marie au sacrifice du Christ ?

Tout en s'inscrivant dans la piété mariale de l'époque, ces apparitions insufflent également une dynamique à cette piété, en réactivant des dévotions anciennes ou en suscitant de nouvelles, avec des conséquences sur le plan liturgique ; déjà introduites dans la liturgie, des dévotions anciennes connaissent une sorte de promotion, ou encore, elles donnent lieu à des fêtes nouvelles.

Dévotions réactivées au xix^e siècle et nouvelles dévotions

Fêtes mariales antérieures au xix^e siècle

Parmi les grandes fêtes mariales instituées progressivement à partir des premiers temps du christianisme^[11], celle de l'Immaculée Conception intéresse tout particulièrement le xix^e siècle. En effet, après la proclamation du dogme en 1854, la fête qui jusque-là était dénommée fête de la Conception de Marie reçoit définitivement l'appellation de « Fête de l'Immaculée Conception », fixée au 8 décembre. De plus, se fait sentir le besoin d'un nouvel office mieux adapté, soulignant encore davantage la préservation de la faute originelle. D'où la lettre apostolique *Quod jampridem* de Pie IX du 25 septembre 1863 promulguant messe et office. La fête est encore rehaussée sous Léon XIII, par le décret de la congrégation des Rites du 30 novembre 1879 : elle élevée au rite de première classe pour toute l'Église, avec messe de vigile comme c'est déjà le cas dans plusieurs diocèses en Sicile et en Espagne depuis le xviii^e siècle, et aux USA depuis 1847.

Enfin, certaines fêtes mariales sont des fêtes de dévotion. Particulières à l'origine, elles ont ensuite rayonné au point d'être étendues à l'Église universelle. Quelques-unes remontent aux Moyen Âge, mais la tendance est à leur multiplication à partir du xvii^e siècle. Elles peuvent être liées soit à un culte local (dédicace de Sainte-Marie-Majeure), soit à des familles religieuses (Carmes pour Notre-Dame du Mont Carmel le 16 juillet, étendue à l'Église universelle en 1726, Mercédaires pour Notre-Dame de la Merci le 24 septembre, étendue à l'Église universelle en 1696), ou bien encore à des confréries (Notre-Dame du Rosaire), ou à des orientations de la piété. Dans ce dernier registre, on peut citer les Sept douleurs de la Vierge, honorées le vendredi de la Passion à partir de la fin du Moyen Âge, sous l'effet d'un courant de piété plus affective et plus sensible, dû en particulier à l'influence de saint Bernard. Cette fête fut déplacée sous Pie X au 15 septembre, lendemain de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix.

Un certain nombre de dévotions existantes, encouragées par des congrégations religieuses relayées parfois par la papauté, sont réactivées aux^{xix}^e siècle, avec des conséquences diverses sur le plan liturgique.

Le rôle des congrégations religieuses

Plusieurs dévotions anciennes, liées à des congrégations religieuses déterminées, acquièrent au ^{xix}^e siècle une dimension ecclésiale parce qu'elles sont intégrées à cette époque aux litanies de Lorette. Ainsi, Marie est vénérée de longue date comme « Reine de la paix », en particulier par les Eudistes et les Maristes. Si l'on considère, comme c'est l'habitude chez les historiens, que le ^{xix}^e siècle s'achève avec la Première guerre mondiale, on peut rattacher à cette période la décision prise par Benoît XV d'invoquer Marie sous ce titre dès le début du conflit, et d'accorder aux évêques qui en feraient la demande, la possibilité d'ajouter cette invocation aux litanies de Lorette. Cette mesure prise le 16 novembre 1915 est étendue à l'Église universelle par sa Lettre au Secrétaire d'État du 5 mai 1917.

Une autre adjonction aux litanies de Lorette était intervenue peu auparavant par le décret du 2 avril 1903, sous Léon XIII : celle de « Marie, Mère du bon conseil ». Cette dévotion ancienne est liée à l'image de la Vierge de Scutari où elle était vénérée peut-être depuis le ^{vi}^e siècle. Apportée d'Albanie par les exilés fuyant devant les Turcs en 1467, elle fut alors conservée dans l'église des Augustins, alors en construction à Genazzano, près de Rome. À cause des miracles attribués à cette image, elle fut reproduite dans plusieurs lieux à travers le monde. À côté des Augustins, Alphonse de Liguori et les Rédemptoristes contribuèrent à la diffusion de cette dévotion, de même que les Maristes. Benoît XIII avait concédé en 1727 au clergé de Genazzano un office et une messe propres, à la date du 25 avril. Sous Léon XIII, en 1884, la congrégation des Rites approuva un nouvel office et une nouvelle messe.

D'autres exemples de dévotions antérieures au ^{xix}^e siècle débouchant sur une fête locale peuvent être retenus. Il en est ainsi de la dévotion à « Marie, Mère de la Providence », honorée à Rome dans leur église de S. Carlo in Catinari par les Barnabites fondés au ^{xvi}^e siècle par Antoine Marie Zaccaria (1502-1539). Deux jours après le couronnement de la statue (12 novembre 1888) et quelques années avant la béatification du fondateur (en 1897), la congrégation des Rites leur accorde un office et une messe propres.

La dévotion à « Marie consolatrice », très répandue et ancienne, est elle aussi réactivée au ^{xix}^e siècle, au moins pour ce qui concerne Turin où elle remontait à l'époque médiévale. Ce sont successivement plusieurs congrégations qui y relancent la dévotion : d'abord les Oblats de Marie de Bruno Lanteri qui, supprimés en 1858, sont remplacés initialement par les Franciscains, puis, à partir de 1900, par les Missionnaires voués à « Marie consolatrice ». En dehors de Turin, il existe d'autres sanctuaires dédiés à « Marie consolatrice », en Italie et au-delà, notamment en France où ils se sont établis sous l'impulsion des Camaldules. Un autre pôle de cette dévotion est le Luxembourg dont le sanctuaire, qui remonte au ^{xvii}^e siècle, a rayonné en Allemagne, donnant naissance au sanctuaire de Kaevelar en 1642. Il existe trois offices et messes propres de la Vierge consolatrice. Si deux d'entre eux (pour Luxembourg et pour la confrérie de Marie consolatrice dirigée par les Augustins) sont antérieurs au ^{xix}^e siècle, l'office et la messe propres pour Turin ont été concédés par Léon XIII en 1885.

Les exemples évoqués ci-dessus illustrent l'entrée de dévotions dans la liturgie, essentiellement dans un cadre local, et très souvent à la demande et sous l'impulsion de congrégations religieuses. Le cas de « Marie, Reine de la paix », est un peu particulier : il déborde le cadre local et correspond à une volonté personnelle de Benoît XV fortement engagé en faveur de la paix durant le premier conflit mondial.

Engagement personnel de la papauté

Le fort engagement personnel d'un pontife se retrouve également à propos de la fête de « Marie auxiliaatrice ». La dévotion avait été universalisée par Pie V qui avait ajouté aux invocations des litanies de Lorette, en reconnaissance pour la victoire de Lépante contre les Turcs, du 7 octobre 1571, une invocation qui, semble-t-il, existait déjà dans plusieurs parties de la chrétienté, quelques années avant lui. Mais la fête en l'honneur de « Marie auxiliaatrice » ne remonte qu'au xix^e siècle. Elle est due au pape Pie VII qui l'institue en reconnaissance de la protection accordée par la Vierge pendant l'exil et la détention que lui infligea Napoléon I^{er}. Le décret du 16 septembre 1816 fixe la fête au 24 mai, jour anniversaire du retour triomphal du pape à Rome en 1814. La liturgie de cette fête, dans l'office et les oraisons de la messe, est marquée par les tribulations subies par le pape. Cette fête n'est pas inscrite dans le cycle liturgique de l'Église universelle, mais elle est très répandue[12]. Au cours de ce même xix^e siècle, le grand apôtre de cette dévotion est don Bosco (1815-1888) qui donne d'ailleurs à la branche féminine des Salésiens le nom de Filles de Marie auxiliaatrice.

Parmi les dévotions réactivées au xix^e siècle avec les encouragements de la papauté, il convient de s'arrêter tout particulièrement sur le Rosaire. La fête de Notre-Dame du Rosaire est bien antérieure. Elle se célébrait déjà, en 1547, à Tortosa (Espagne), le troisième dimanche d'avril. Mais la fête du 7 octobre, est en rapport avec la victoire de Lépante, comme le souligne son premier intitulé choisi par Pie V (1566-1572) en 1572 : « Notre-Dame de la Victoire ». La référence au Saint Rosaire intervint l'année suivante, sous Grégoire XIII (1572-1585) qui fixa la fête au premier dimanche d'octobre. Elle ne fut alors obligatoire que pour les églises romaines qui possédaient une chapelle ou une confrérie du Saint Rosaire et fut étendue à l'Église universelle par Clément XI (1700-1721) en 1716. Au xix^e siècle, elle est promue par Léon XIII en fête de seconde classe (1887), avec office propre de la messe en usage chez les Dominicains (1888)[13]. Pie X la fixe au 7 octobre en 1913.

La dévotion au Rosaire, confortée par l'apparition de Lourdes, est très vive au xix^e siècle. Pie IX voit dans cette apparition le signe de l'importance du Rosaire pour le salut du monde et c'est sous son pontificat que se développe l'idée d'honorer tout spécialement la Vierge du Rosaire au cours du mois d'octobre. L'initiative vient d'un dominicain d'Espagne, le père Moran qui publie en 1867 son *Mese del Rosario* immédiatement approuvé par trente-trois évêques espagnols. En 1868, Pie IX étend à cette dévotion toutes les indulgences concédées pour la pratique du mois de Mai. La pratique se répand en dehors de l'Espagne, s'appuyant sur toute une littérature, en particulier le *Mese dei frutti* rédigé par un dominicain anonyme et préfacé par le père Monsabré qui publie lui-même en 1878 ses *Petites méditations sur la récitation du saint Rosaire*.

Léon XIII joue un rôle décisif pour asseoir cette pratique qu'il rend obligatoire pour l'Église universelle. Par l'encyclique *Mariali Rosario* du 1^{er} septembre 1883, il demande que le mois d'octobre soit consacré à la « Sainte Reine du Rosaire » et très régulièrement, jusqu'en 1898, il publie, à la veille du mois d'octobre, des encycliques consacrées au Rosaire, dans lesquelles il développe les bienfaits de cette dévotion. Elle est présentée par le pape comme un remède efficace contre les maux de l'époque. Comme le Rosaire, lancé par saint Dominique, avait confondu l'hérésie, puis assuré auxvi^e siècle la victoire de la chrétienté sur les Turcs, il doit contribuer, au xix^e siècle, à vaincre les périls de l'heure (baisse de la piété, de la moralité, de la foi, attaques contre l'Église dans différents États, atteintes contre le Saint Siège, sans compter les épidémies, comme la peste asiatique de 1884), parce qu'il nourrit la foi des chrétiens dans la contemplation des mystères du salut, à l'école de Marie dont il obtient l'intercession[14]. À partir de

1895, dans le contexte des efforts que mène Léon XIII en faveur de l'union des Églises, il insiste tout particulièrement sur la nécessité de confier cette cause à Marie, « Mère de Dieu, qui est le meilleur artisan de paix et d'unité^[15]. »

Peut-être objectera-t-on que ces considérations sur le Rosaire s'éloignent du sujet qui porte sur la liturgie. Elles semblent néanmoins se justifier puisqu'elles soulignent qu'un mois de l'année liturgique, dans lequel s'inscrit une fête particulière dédiée au Saint Rosaire, lui est plus particulièrement consacrée. À cela s'ajoute le fait que la prière du Rosaire ne s'oppose pas à la liturgie. Pour reprendre les mots de Jean-Paul II dans sa Lettre apostolique sur le Rosaire : elle « en constitue un support, puisqu'elle l'introduit bien et s'en fait l'écho, invitant à la vivre avec une plénitude de participation intérieure, afin d'en recueillir les fruits pour la vie quotidienne^[16]. »

La vitalité mariale du xix^e siècle explique l'incorporation, par la spiritualité de l'époque, de dévotions anciennes débouchant sur de nouvelles entrées dans la liturgie ou sur l'extension à l'Église universelle de pratiques liturgiques locales. Cette vitalité donne également lieu à de nouvelles dévotions débouchant parfois sur de nouvelles fêtes.

De nouvelles fêtes liées à de nouvelles dévotions

Le cas de la dévotion à Notre-Dame du Sacré Cœur de Jésus est à cet égard exemplaire. Liée à la congrégation des Missionnaires d'Issoudun, elle est directement en rapport avec la définition de l'Immaculée Conception. Elle se répand par des écrits, en particulier ceux des fondateurs. Ainsi, l'opuscule du père Jules Chevalier, *Notre-Dame du Sacré Cœur*, est approuvé en 1862 par l'archevêque de Bourges, puis dans de nombreux diocèses français et étrangers. La diffusion de la dévotion se fait également par l'intermédiaire de la confrérie créée en 1864, et le couronnement de la statue de Notre-Dame d'Issoudun, le 8 septembre 1869 en renforce encore le prestige, ainsi que la dévotion personnelle que lui vouent les futurs papes Léon XIII et Pie X. Elle donne lieu à deux fêtes solennelles par an : le 31 mai, vigile du mois du Sacré Cœur et le 8 septembre.

Selon le père Chevalier, la dévotion à Notre-Dame du Sacré Cœur veut souligner les relations existant entre Marie et le cœur de son fils, l'ascendant que Marie exerce sur son fils, l'amour mutuel qu'ils se portent. Il s'agit d'honorer en Marie celle qui aime le plus le cœur de Jésus, la plus grande médiatrice que les fidèles ont auprès de lui. Rien d'étonnant donc à voir Léon XIII accorder aux Missionnaires du Sacré Cœur de célébrer la fête de Notre-Dame du Sacré Cœur le 31 mai, mais en utilisant l'Office de « Marie, Mère des grâces ». La Vierge était fréquemment vénérée depuis le Moyen Âge sous ce titre, surtout en action de grâces pour la délivrance de la peste. Sous Benoît XV, notamment à l'instigation du cardinal Mercier, le titre de « Marie, Mère des grâces » est supplanté par celui de « Marie Médiatrice de toutes grâces », qui donne lieu à la fête du même nom célébrée précisément le 31 mai, avec messe et office propres, pour les diocèses et les lieux où la fête est concédée^[17]. Sous Pie XI, un office propre, aussi bien pour la messe que pour le bréviaire est accordé à Notre-Dame d'Issoudun par le décret de la congrégation des Rites du 14 septembre 1925.

Apparitions mariales et nouvelles fêtes liturgiques

L'évocation des nouvelles fêtes en rapport avec la piété mariale du xix^e siècle appelle évidemment la prise en compte des apparitions. Elles ont toutes donné lieu à des fêtes, mais une seule d'entre elles, celle de Notre-Dame de Lourdes, est entrée dans le calendrier de l'Église universelle.

Fête de la « Manifestation de l'Immaculée Vierge Marie de la Médaille miraculeuse »

En mémoire de l'apparition de la rue du Bac, est instituée, par le décret de la congrégation des Rites du 10 juillet 1894, la fête de la « Manifestation de l'Immaculée Vierge Marie de la Médaille miraculeuse », pour la congrégation de la Mission ainsi que pour les diocèses et les familles religieuses qui en font fait la demande. Elle est fixée à la date du 27 novembre, anniversaire de la deuxième apparition à Catherine Labouré, donc la première de celles qui est directement en rapport avec la Médaille miraculeuse. Plusieurs éléments semblent avoir milité en faveur de cette création. De nombreux bienfaits spirituels, des guérisons et des conversions sont rapidement mis en rapport avec la dévotion à l'égard de la médaille. C'est d'ailleurs ce qui amène, en 1836, l'abbé Dufriche-Desgenettes^[18] à consacrer sa nouvelle paroisse, Notre-Dame des Victoires, au Cœur de la Vierge Immaculée, refuge des pécheurs, et à créer l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, avec pour insigne la Médaille miraculeuse que reçoit chaque associé au moment de son admission. L'événement qui, dans la même ligne, a sans doute le plus grand retentissement est, le 20 janvier 1842, la conversion d'Alphonse Ratisbonne, intervenue à Rome dans l'église Sant'Andrea delle Fratte où la Vierge lui apparaît, telle que la représente la médaille miraculeuse, alors qu'un de ses amis l'a auparavant incité à porter la médaille et à réciter chaque jour le *Memorare*^[19].

Depuis, l'anniversaire de l'apparition à Ratisbonne est célébré chaque année à Rome dans l'église où elle a eu lieu. Et l'on réclame de divers côtés de pouvoir célébrer l'apparition dont elle est en fait le prolongement, celle de la rue du Bac. Le supérieur général de la congrégation de la Mission, le père Antoine Fiat, se fait le porte-parole de ce courant en adressant une supplique à Léon XIII en vue de la concession d'une fête solennelle en l'honneur de la Vierge Immaculée de ma Médaille miraculeuse. Les arguments qu'il apporte à l'appui de sa demande, sont repris dans le décret instituant la fête, qui souligne « la merveilleuse propagation parmi les fidèles du Christ, de la sainte Médaille, dite de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, en même temps que l'accroissement de piété filiale et les fruits abondants du salut qui, au témoignage de tous, en résultent, dans l'ordre temporel et spirituel pour la société chrétienne^[20]. » Un autre argument qui n'est pas abordé par le décret vient à l'appui de cette décision, c'est la référence au dogme de l'Immaculée Conception. Le cardinal Parocchi, vicaire du pape pour le diocèse de Rome, le souligne nettement lorsqu'il présente aux fidèles l'objet de la fête :

La manifestation dont fut favorisée l'humble novice de la Maison-Mère des Filles de la Charité à Paris, en 1830, se rattache par les liens les plus étroits à la définition dogmatique qui occupe une place si importante dans l'histoire de notre siècle, la définition de l'Immaculée Conception de la très Sainte Vierge Marie, proclamée vingt-quatre ans plus tard, le 8 décembre 1854.

L'attitude de la Vierge qui apparut à l'heureuse fille de saint Vincent-de-Paul, foulant aux pieds la tête du serpent, la belle prière enseignée par la Vierge elle-même et gravée par son ordre sur la Médaille miraculeuse : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous », exprimaient une doctrine en harmonie avec les aspirations de toutes les générations catholiques ; c'était l'affirmation solennelle d'une vérité divinement révélée et qui allait devenir un dogme de foi, l'Immaculée Conception de Marie.

La manifestation que nous allons célébrer, poursuit le cardinal, contribua d'une manière toute spéciale à la définition du dogme. Cette définition eut, en effet, un caractère tout spécial : alors que dans l'histoire des dogmes on ne saurait trouver une autre définition qui n'ait été provoquée par l'hérésie, le schisme ou l'incroyance, la bulle dogmatique sur

l'Immaculée Conception de Marie, elle, a été provoquée par la foi, par la piété et par l'élan de tous les croyants.

Avec la médaille miraculeuse [...] la pieuse croyance se répandit dans de telles proportions, qu'au temps de la définition dogmatique il n'y avait presque pas un point de la terre où on n'eut recours avec la foi la plus vive et la plus ardente dévotion à Marie conçue sans péché. Il se trouva que la Médaille miraculeuse, répandue partout, avait popularisé la sainte croyance ; que grâce aux innombrables prodiges dont elle avait été l'instrument, elle avait appris aux peuples à invoquer la Vierge conçue sans péché[21].

La vénération de la Médaille miraculeuse qui s'inscrivait dans la ligne d'une dévotion traditionnelle à l'Immaculée Conception aurait donc à la fois contribué à provoquer la définition dogmatique de 1854 et servi son appropriation par les fidèles. Cette situation valait bien l'entrée de cette dévotion dans la liturgie d'autant plus que des fêtes particulières avaient été antérieurement concédées pour des dévotions comparables : le Rosaire et le scapulaire du Mont Carmel[22].

Fête de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée

Le lien entre l'apparition de la rue du Bac et celle de Lourdes s'impose de lui-même par le biais de l'Immaculée Conception, puisque c'est sous ce nom que la Vierge se révèle à Bernadette. Si l'apparition de la médaille miraculeuse a pu être perçue en quelque sorte comme une préparation de et à la déclaration dogmatique de 1854, celle de Lourdes en serait comme une confirmation. À ce sujet, Pie XII, reprenant en partie les propos de Pie XI lors de la canonisation de Bernadette, note en 1957, à la veille de la célébration du centenaire des apparitions :

Il semble que la Bienheureuse Vierge Marie elle-même ait voulu en quelque sorte confirmer par un prodige la sentence que le Vicaire sur terre de son divin Fils avait prononcée [...] Certes la parole infaillible du Pontife romain, interprète authentique de la vérité révélée, n'avait besoin d'aucune confirmation céleste pour s'imposer à la foi des croyants. Mais avec quelle émotion et quelle gratitude le peuple chrétien et ses pasteurs ne recueillent-ils pas des lèvres de Bernadette cette réponse venue du Ciel : « Je suis l'Immaculée Conception[23] » !

Tout est allé très vite à Lourdes, après la fin des apparitions. La grotte devient un lieu de pèlerinage local avant même le mandement de Mgr Laurence de 1862 ; les aménagements des sanctuaires se font à un rythme rapide : la crypte (inaugurée en 1866), la basilique de l'Immaculée Conception (inaugurée en 1871), la basilique du Rosaire (construite entre 1881 et 1886). Ces extensions successives sont liées à l'importance de la fréquentation et l'encouragent. Les pèlerinages nationaux se mettent en place au début des années 1870, avec, très rapidement, la présence des malades. Depuis la mort de Bernadette, en 1879, des centaines de milliers de pèlerins viennent chaque année. Ils sont plus d'un demi-million pour le cinquantième anniversaire des apparitions en 1908. Les papes successifs suivent de près cette évolution, accordant régulièrement des faveurs aux sanctuaires, et faisant preuve à titre personnel, d'une réelle dévotion à Notre-Dame de Lourdes. En 1890, Léon XIII concède pour les diocèses de la province d'Auch et pour ceux qui en feront ultérieurement la demande une messe avec office propre en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, et le 11 février 1891, cet office est inauguré à Rome avec une grande solennité. Cette fête est étendue à l'Église universelle par Pie X à l'occasion du cinquantième des apparitions, par le décret de la congrégation des Rites du 13 novembre 1907. Quelques années auparavant, en 1904, le pape écrivait à l'évêque de Tarbes : « Je considère les apparitions de Lourdes, avec toutes leurs conséquences si admirables, si opportunes, si salutaires, comme une des grâces les plus insignes qui aient été méritées à l'Église par la proclamation

dogmatique de l'Immaculée Conception[24]. » C'était bien accorder à ce lieu une place particulière comme le soulignent les leçons de l'Office qui insistent sur la dimension universelle du lieu, la permanence des pèlerinages à la grotte, leur retombée pour la foi de l'Église, leur dimension ecclésiale, les faveurs accordées par les papes, la présence des malades et les guérisons : Autant d'éléments qui ont suscité les supplications de vingt-quatre cardinaux et de quatre cent soixante-six archevêques, évêques et prélats pour que soit étendue à l'Église universelle la fête de Notre-Dame de Lourdes. Si en accueillant favorablement cette demande, le pape est mu par sa dévotion personnelle envers la « Mère Immaculée de Dieu », il est également marqué par le contexte, espérant « que le développement du culte de la Vierge immaculée attirera sur l'Église du Christ, en ces temps difficiles, les secours multipliés de cette puissante Protectrice ». Il ordonne donc « que la fête de l'Apparition de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée, soit célébrée chaque année, le 11 février, à Lourdes à partir de 1908, cinquantenaire des apparitions, ou à partir de 1909, dans l'Église universelle, avec l'office et la messe approuvés en 1890.

Notre-Dame de Pontmain, « Notre-Dame de la prière »[25]

L'apparition de Pontmain, dont le rayonnement est surtout local, n'est pas sans lien, nous l'avons vu, avec les précédentes. Certes, le rayonnement du sanctuaire lavallois est moins grand. Il est néanmoins loin d'être négligeable. Aussi l'évêque de Laval, Mgr Grellier, décide-t-il, en 1919, de faire parvenir au Saint Siège une supplique signée par plus de cent dix cardinaux, évêques, généraux d'ordre et prélats, expression de « la piété des fidèles et des prêtres[26] », pour obtenir un office propre et une messe de l'apparition de notre-Dame de Pontmain. « Chaque année, le 17 janvier, note Mgr Grellier, par concession spéciale du Souverain Pontife [accordée en 1877], nous récitons en mémoire du prodige, l'office avec Messe de l'Immaculée Conception [patronne principale du diocèse]. Nous sollicitons maintenant une grâce plus rare : l'approbation d'un office et d'une messe où l'apparition de Pontmain serait saluée dans nos chants telle que les heureux voyants la suivirent de leurs yeux. »

Il poursuit : « Quand les disciples d'Emmaüs entendaient parler sur la route leur maître ressuscité, leur cœur, se disaient-ils, était brûlant et enflammé d'amour pour lui. Notre émotion devant la Vierge de Pontmain, et en écoutant sa parole, le céderait-elle aux battements de cœur des deux disciples [27] ? » On le voit, les fidèles de la Mayenne ne veulent pas se contenter de l'office et de la messe de l'Immaculée conception. Ils souhaitent que les textes liturgiques de la fête du 17 janvier fassent explicitement mention de l'apparition de 1871.

Le deuxième jugement sur l'apparition de Pontmain, ouvert en 1919, est directement en rapport avec la volonté d'obtenir cette fête, car la décision de la congrégation des Rites ne peut s'appuyer que sur des documents attestant « la réalité indiscutable de l'apparition ». Les documents relatifs au procès de Mgr Wicart de 1872 n'ayant pas été retrouvés, Mgr Grellier mène une deuxième enquête qui, confirmant la première, lui permet de conclure que « l'Immaculée Vierge Mère, Mère de Dieu, a véritablement apparu à Pontmain le 17 janvier 1871 [28] ». Cette enquête aboutit en 1922 à la décision de la congrégation des Rites qui accorde un office et une messe spéciale pour Notre-Dame de Pontmain : désormais, le souvenir et les enseignements de l'apparition sont explicitement commémorés dans la fête du 17 janvier : hymnes et antiennes mettent l'accent sur la médiation de Marie, implorée et louée ; quatrième et cinquième leçons relatent les différentes phases de l'apparition, la sixième donne l'histoire du pèlerinage de Pontmain et mentionne les faveurs accordées par le Saint Siège ; au troisième nocturne, on lit un passage de saint Bernard[29] sur la médiation de Marie, qui ne peut que raviver le souvenir de l'intervention de Marie à Pontmain.

Notre-Dame de la Salette, « Réconciliatrice des pécheurs »

La fête de Notre-Dame de Pontmain reste une fête locale. Il en est de même pour la Salette. La messe et l'office propres, pour Notre-Dame de la Salette, n'ont été concédés qu'en 1943, soit près d'un siècle après l'apparition qui date de 1846. Un « Office divin de Notre-Dame de la Salette » avait paru en 1848. Mais il s'agissait d'une œuvre strictement privée, sans aucune approbation épiscopale, due à un chanoine de Grenoble, le chanoine Bouvier, qui fut d'ailleurs blâmé par son évêque en janvier 1849. Quelques années plus tard, un indult du 2 décembre 1852 autorise la célébration, dans toutes les églises du diocèse, de la mémoire de la Vierge Marie le 19 septembre de chaque année, donc le jour anniversaire de l'apparition. Mais jusqu'en 1942, la célébration se fait au moyen de la messe et de l'office de la sainte Vierge appartenant au missel et au bréviaire ordinaires[30]. La messe et l'office liturgique propres ont été utilisés pour la première fois le 19 septembre 1943. Pour le centenaire, les Missionnaires de la Salette sollicitèrent un nouvel office. Selon le père Stern, il est possible qu'ils aient voulu obtenir un deuxième nocturne qui aurait rapporté le message de la Salette. Il précise : « Le Saint Office fit venir à cette occasion les secrets ou plutôt pseudo-secrets remis à Pie IX en juillet 1851 et qui se trouvaient jusque-là dans les papiers personnels du pape. Le consultant chargé de l'affaire fit un rapport très négatif ». La question des secrets, on le voit, semble avoir parasité l'entrée du culte de Notre-Dame de la Salette dans la liturgie, malgré l'insistance des évêques de Grenoble et de Lyon pour que la question de l'apparition soit distinguée de celle du secret.

Si l'office et la messe propres pour Notre-Dame de la Salette ont tardé à venir, en revanche, on peut signaler l'entrée précoce dans la liturgie du titre de la Vierge de la Salette « réconciliatrice des pécheurs ». Ce titre était arrivé à la Salette par le biais d'Alphonse de Liguori. En effet, dans des manuscrits conservés dans la paroisse, *Les gloires de Marie* sont très fréquemment citées[31]. Une confrérie fondée dans la paroisse en 1848 qui porte d'abord le titre de Notre-Dame des Sept Douleurs adopte le titre de « Notre-Dame réconciliatrice de la Salette », vraisemblablement à partir du moment où l'évêque de Grenoble se déclare nettement en faveur de l'authenticité de l'apparition, c'est-à-dire au cours de l'été 1848. Et le bref du 7 septembre 1852 érigeant cette confrérie en archiconfrérie est, comme le souligne le père Stern, « le plus ancien document pontifical à employer, à propos de la Dame de la Salette, le qualificatif de "Réconciliatrice". Le pape accepte donc ce vocable qui, né sur le terrain, deviendra le titre liturgique de la dévotion liée au sanctuaire alpin. [...] Sous une forme légèrement modifiée [Marie, Mère de la Réconciliation], le titre pénétrera dans la collection des messes publiée en 1987 à l'occasion de l'année mariale. »

Conclusion

Le XIX^e siècle est donc riche en dévotions, soit d'anciennes dévotions ravivées à l'époque, soit de nouvelles dévotions. Le processus du passage dans la liturgie est assez classique : les fidèles s'approprient ces dévotions, à l'instigation de différentes familles religieuses qui les diffusent dans différents groupes de piété, avec le support de toute une littérature religieuse. Avec l'encouragement des papes, elles entrent progressivement dans la pratique liturgique diocésaine, voire – très exceptionnellement – universelle.

Les fêtes liées aux apparitions relèvent des fêtes de dévotion[32], mais elles y ont une place originale par la nouveauté du phénomène ; et le processus de l'entrée dans la liturgie est différent. La première condition est la reconnaissance de l'apparition par l'évêque du lieu. Ensuite ce sont

les fruits de l'apparition qui sont déterminants. Pour deux des quatre apparitions, l'entrée dans la liturgie se fait exclusivement à l'échelon local et ce sont les titres de la Vierge qui sont mis en lumière : « Notre-Dame de la prière » pour Pontmain, « Réconciliatrice des pécheurs » pour la Salette. Pour la rue du Bac et Lourdes, le nom de la fête, au moins dans sa première formulation, met l'accent sur l'apparition : « Manifestation de la Médaille miraculeuse » ; « Apparition de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée ». Seule cette dernière est entrée dans le calendrier de l'Église universelle, bien que le sanctuaire de la rue du Bac donne lieu à une fréquentation quotidienne et universelle. Plus que sur le caractère miraculeux de la médaille, l'accent est donc mis, à travers ce choix, sur la Vierge elle-même.

Si l'on s'en tient aux fêtes du calendrier de l'Église universelle, Notre-Dame de Lourdes reste finalement la seule fête mariale spécifique à la période considérée : signe d'une certaine sobriété qui préside précisément à la réforme liturgique voulue par Pie X.

[1] Concile Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, sur la sainte liturgie, n° 13.

[2] Paul VI, Exhortation apostolique *Marialis Cultus*, n° 4.

[3] Voir *Marialis Cultus*, n° 31 : « « Une action pastorale éclairée doit d'une part distinguer et souligner la nature propre des actions liturgiques, et d'autre part valoriser les exercices de piété en les adaptant aux besoins de chaque communauté ecclésiale et en faisant de ces exercices les précieux auxiliaires de la liturgie. »

[4] Pour ne mentionner qu'un exemple, on retiendra celui de Notre-Dame du Chêne, dans le diocèse du Mans, dont le couronnement a lieu le 21 juin 1908. Le 11 février 1908, l'évêque du Mans, Mgr de Bonfils avait obtenu la concession d'une fête fixée au 1^{er} dimanche de septembre, avec messe et office propres.

[5] La première, dans la nuit du 18 au 19 juillet 1830, nuit de la vigile de saint Vincent de Paul, porte surtout sur la nécessité de restaurer les deux familles religieuses fondées par saint Vincent (Lazaristes et Filles de la Charité) victimes de relâchement depuis la Révolution, et annonce des malheurs imminents. Les deux autres, le 27 novembre et en décembre 1830 sont directement en rapport avec la Médaille miraculeuse.

[6] L'institution, en 1894, de la fête liturgique de l'apparition de la Médaille miraculeuse (voir plus loin) et la canonisation de Catherine Labouré, en 1947.

[7] Témoignage du confesseur de Catherine Labouré, M. Aladel qui précise : « en pied et tendant les bras. [...] Il sortait de ses mains, comme par faisceaux, des rayons d'un éclat ravissant. [...] Autour du tableau, [Catherine] lut, en caractères d'or, l'invocation suivante : “ O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous”. » *Cit. in* Laurentin, R., *Vie authentique de Catherine Labouré*, p. 91.

[8] Voir le témoignage d'Eugène Barbedette : « L'apparition avait les mains étendues et abaissées comme on a coutume de représenter Marie sur la médaille miraculeuse. », *cit. in* Laurentin et Durand, II, p. 51. De nombreux témoignages vont dans le même sens.

[9] Catherine Labouré avait livré la clé d'interprétation lors de la dernière apparition, celle de décembre 1830 : les rayons qui s'échappent des mains de la Vierge qui tend les bras vers le bas « sont le symbole des grâces que Marie obtient aux hommes. » La voix que Catherine dit avoir alors entendue précisait : « Je répands ces grâces sur les personnes qui me le demandent. » Et elle poursuivait : « Elle me fit comprendre combien il était agréable de prier la Sainte Vierge et combien elle était généreuse envers les personnes qui la prient. Que de grâces elle accordait aux personnes qui les lui demandent, quelle joie elle éprouve en les accordant. » Autographe de Catherine, *cit. in* Laurentin, R., *Vie authentique de Catherine Labouré*, p. 91.

[10] Paroles mystérieuses, en effet, que celles qui sont rapportées : « Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller la main de mon fils. Elle est si forte, si pesante que je ne peux plus la maintenir : depuis le temps que je souffre pour vous autres ! Si je veux que mon fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse. Et pour vous autres, vous n'en faites pas cas. Vous aurez beau prier, beau faire, jamais vous ne pourrez compenser la peine que j'ai prise pour vous autres. » *Cit. in* Stern, J., *La Salette*, 1, p. 37. L'auteur précise que ce bras pourrait être là pour protéger « aussi longtemps qu'il demeure levé comme celui de Moïse qui, soutenu par Aaron et Hur, obtint la victoire contre les Amalécites. » (*La Salette*, II, p. 334) « La Dame de la Salette a pris la peine de clarifier. En effet, elle dit : “ Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de prier sans cesse ”. L'activité qu'elle évoque est donc une activité consistant à protéger, à sauver. Le désastre viendrait non pas de la présence de son Fils, mais au contraire de son absence. Or la lecture sentimentale du message a compris tout autrement, comme si la Dame avait dit : “ Si je veux que mon Fils ne vous punisse pas”. La dimension salvifique a disparu. » Stern, J., « Notre-Dame de la Salette, celle qui vient d'ailleurs », *Marie dans l'Évangélisation*, Médiaspaul, 2007 (63^e session de la SFEM), p. 176-177.

- [11] Voir ci-dessus la communication de Jean Évenou.
- [12] Voir Guéranger, P., *Année liturgique, Temps pascal*, III, p. 507.
- [13] La 6^e leçon de l'Office rappelle le rôle joué par Léon XIII, à la suite de ses prédécesseurs, pour la promotion de la fête du très Saint Rosaire.
- [14] Marie est désignée, dans les textes de Léon XIII, comme « Marie auxiliaire », « Marie libératrice », etc.
- [15] Léon XIII, *Adjutricem Populi*, 5 septembre 1895.
- [16] Jean- Paul, II, Lettre apostolique *Rosarium Virginis Mariae*, 16 octobre 2002, n° 4.
- [17] En Belgique c'est une fête double de 2^e classe.
- [18] Curé de Saint-François Xavier au moment des apparitions, il était bien placé pour mesurer le retentissement de l'apparition et les retombées spirituelles de la dévotion à la Médaille miraculeuse.
- [19] Voir Laurentin, R., *Alphonse Ratisbonne. Vie authentique*, ŒIL, 1986 ; et *20 janvier 1842, Marie apparaît à Alphonse Ratisbonne*, ŒIL, 1991, 2 vol.
- [20] *La fête de la manifestation de l'Immaculée Vierge de la Médaille miraculeuse. Notice historique sur la Médaille miraculeuse*, Paris, Congrégation de la Mission de Saint Vincent de Paul, 1894, p. 33-34.
- [21] Cit. in *Semaine religieuse de Paris*, 24 novembre 1894.
- [22] Le cardinal Richard fait allusion à ces précédents dans son homélie du 27 novembre 1894. Voir *Semaine religieuse de Paris*, 8 décembre 1894.
- [23] Lettre encyclique *Le pèlerinage de Lourdes*, 2 juillet 1957.
- [24] Cit. in Courtin, J.-B., *Lourdes. Le domaine de Notre-Dame de 1858 à 1947*, Rennes, 1947, p. xxxiii.
- [25] Léon XIII a donné à Pontmain le titre de « Notre-Dame de la prière » (Bref du 12 décembre 1897).
- [26] *Semaine religieuse de Laval*, 19 août 1922.
- [27] *Semaine religieuse de Laval*, 22 mars 1919, cit. in Laurentin et Durand, *Pontmain. Histoire authentique*, t. 3, p. 283-284.
- [28] Cit. *ibid.*, p. 334.
- [29] Quatrième homélie de saint Bernard sur l'Évangile *Missus est*.
- [30] L'indult original mentionne l'apparition explicitement. À cet indult fut substitué en 1854 un nouvel indult, antidaté à la date de l'ancien, et dans lequel fut éliminée toute allusion à l'apparition. Pour éclairer cette substitution, voir le 3^e volume de Jean Stern (p. 101-102, avec la note 11, et p. 351).
- [31] Stern, J., *Documents authentiques*, II, p. IX.
- [32] Voir Maggiani, S. M., « Le memorie liturgiche delle marionerie tra "Lex credendi" e "Lex orandi" », *Apparitiones Beatae Mariae Virginis in historia, fide, theologia*, , Città del Vaticano, 2010, p. 376-411.